CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile, à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnements pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux taux ordinaires.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à nouvel ordre, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

MAGASIN DE PEIGNES et de Variétés, en gros et en détail, à l'enseigne du Peigne en or, rue de Chartres, No. 30—Les soussignés ont reçu, en outre de leur ancien approvisionnement, un grand assortiment complet de marchandises dans leur ligne d'affaires, consistant en partie des articles suivans, qu'ils vendront à des prix modérés et à des termes accommodans; savoir: Peignes en écaille, en corne de buffle, en ivoire et Brésiliens, de toutes descriptions; brosses à drap, à cheveux, à peau, et à ongles; brosses à cheveux, à fourbir et pour la poussière; violons, guitares, accordéons, et boîtes à musique grandes et petites; boîtes à ouvrages, à musique, pour dames; boîtes à toilette et de toilette; secrétaires portatifs et boîtes à toilette pour dames et messieurs; parfumeries de tout genre; miroirs de poche, à toilette et allemands; miroirs convexes, et autres; coliers en or, en argent, en verre taillé, corail et indiens; clochettes pour tables et pour Indiens; capsules; porte-capsules; poches à plomb et cartouches; cornes à poudre et poires; sacs à jeu; fusils de chasse doubles et simples; pistolets de duel, d'arçons, de ceinture et de poche; canifs, rasoirs, ciseaux, cuillères à thé et à soupe, cuirs à rasoir; aiguilles de Hemming & sons; do imitées; épingles anglaises et allemandes; dés en or, argent, en acier et en cuivre; livres de poche; porte feuilles, bourses et ceintures pour argent; encriers en porcelaine, en verre et de poche, cirage, papier à lettre et à écolier, cartes à jouer et à visites; jeux de tric trac; dés; dominos, enjeux d'échecs; jarretières à bretelles, et en perles pour chemises; bagues en étui et à broches; boutons en argent, écaille, plaqués et en acier; porte crayons en argent et plaqués, pointes en plomb, crayons, crayons en plomb; poupées, bijouterie française et américaine, et un nombre infini d'articles de fantaisie, propres au détail de la ville et de la campagne.
20 oct — SIMMONS, HART & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison de Guinault & Delassus, pour les transactions d'encan en général. Leur magasin est situé rue St Louis entre Chartres et Levée, vis-à-vis Messrs. Carrière, Daran & Co.
Ils osent espérer mériter la confiance de leurs amis et du public par leur zèle et leur ponctualité. Leurs jours de ventes seront les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et commenceront mercredi prochain, 17 du courant.
Ils se chargeront aussi des ventes de propriétés et d'esclaves, ainsi que des fonds de magasin, &c.
S. GUINAULT,
11 oct — A. DELASSUS.

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payée en plein, en faveur de Samuel Philips & Lawrence Philips, commerçant sous la raison de Jonas Philips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 25 —8, de s.2ps.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.
Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départements de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; sur propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les réclamations pour quelque sujet que ce soit, qui puissent être poursuivies devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui font partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.
Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.
Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. 12 fév—1an

CODE DE PROCEDURE DE LA LOUISIANE.
E. JOHNS & Co. ont maintenant sous presse une nouvelle édition du code de procédure de la Louisiane, avec annotations et réformes par Monsieur Wheelock S. Upton, membre du barreau de la Nouvelle Orléans.
Les amendemens faits de tems en tems par la législature de cet Etat, seront publiés en entier au bas de chaque article ainsi amendé.
Des renvois seront faits au code français de procédure quand cet ouvrage pourra donner des éclaircissemens sur le texte de celui de la Louisiane, comme aussi à tels articles du code civil de cet Etat révoqués par celui de procédure, et les lois qu'une interprétation de la cour suprême de cet Etat aura été donnée, un renvoi sera fait à celle-ci au bas de l'article dont il aura été question.
Cet ouvrage sera imprimé sur du papier et avec des caractères semblables à ceux de la nouvelle édition du code civil, reconnus supérieurs à l'autre par le spécimen qui en a été soumis au public; le même style de reliure sera adopté pour les deux ouvrages, rapport à celui ci comme à l'autre ouvrage.
Les éditeurs feront tous leurs efforts pour que cette édition corresponde avec l'importance de l'ouvrage et soit digne du patronage du Barreau de cet Etat.
Il sera prêt à être distribué dans tout le courant du mois de janvier prochain aux souscripteurs de la présente, à raison de dix piastres chaque exemplaire relié, trois piastres payable d'avance, chez les soussignés.
1er sept—3m — E. JOHNS & Co.

A VENDRE—Une maison de residence dans le centre de la ville, qu'on loue $1200 par an, et susceptible d'augmentation. Le prix qu'on en demande est $10,500 comptant ou l'équivalant du comptant en ajoutant un intérêt de 8 pour cent par an. S'adresser à EDW. GOTTSCHALK,
12 oct — Courtier.

A VENDRE—Une négresse africaine, petite taille âgée d'environ 33 ans, bon caractère et très bon sujet, parfaitement garantie, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne jardinière, marchande fidèle.
Si d'ici au 3 novembre prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, par Dubon encanteur, elle le sera le dit jour par Dubon, à midi, à la salle de vente à la Bourse de Cité rue St. Louis, à midi.
Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 mois en un billet et hypothèque, endossé à la satisfaction du vendeur.
Acte de vente devant M. Foulon au frais de l'acquéreur. 9 oct—1,1ps

MARRONNAGES.

CINQUANTE piastres de récompense, seront payées à celui qui ramènera au bureau de cette feuille, une petite négresse du nom de IRIS, qui manque de chez sa maître depuis environ vingt cinq jours; elle a la figure noire, les yeux se joignent, et elle marche les pieds un peu en dedans; elle est créole d'une habitation de la paroisse St. Jean Baptiste. On suppose qu'elle a été enlevée ou se rendant au marché du faubourg Ste. Marie.
19 oct—12

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron le 22 septembre, l'esclave griffe nommé WASHINGTON, âgé de 21 ans, taille d'environ 5 pieds 6 ou 7 pouces, forte construction et bienfait, cheveux épais et assez disposé à être platé. Il parle un peu le français et a navigué sur le lac. Il appartenait autrefois à une personne demeurant à la baie St-Louis. Cet esclave a le regard en dessous, lorsqu'on lui parle. La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés à celui qui le mettra à la geôle ou le délivrera à
SMITH, HUBBARD & Co.,
17 oct—15,3p — Rue de Chartres, No 30.

$50 DE RECOMPENSE.
Parti marron de l'habitation de M. Owen Jones, du comté d'Arkansas, Etat de l'Arkansas, près du débarcadère du Grand Lac, le jeune nègre WYITT, âgé d'environ 23 ans, n'ayant que peu ou point de barbe; il a une hernie et porte généralement des suspensoirs. On croit qu'il a une cicatrice sur une joue gauche; il est platrier de profession et est un peu maçon. Sa taille est de cinq pieds neuf à dix pouces; il est très noir et à l'air insolent. Cet esclave a été acheté en cette ville dans le printemps de 1837, de M. Fink; il parle français et espagnol et a été vu vers le 1er. de septembre dans la troisième Municipalité. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera aux soussignés.
2 oct—1m — SMITH & VORHIES, 35, rue du Camp.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et demi, grêle et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept — M. J. GARCIA—shérif

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIS marrons de chez le soussigné, depuis le 21 du courant, les esclaves suivans:
ALBERT, mulâtre âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces d'une très forte constitution ayant une dent de devant de moins, les joues saillantes, le regard sournois, et parle très lentement. Il était vêtu lors de son départ d'une paire de pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, un gilet rond de couleur bleue et un vieux chapeau noir.
ROBERT SIDDENS, mulâtre, de couleur foncée, âgé d'environ 25 ans, taille d'environ 5 pieds 10 à 11 pouces, très fortement construit, de grosses lèvres, et figure pleine, son air est plutôt lourd et endormi qu'autrement. Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, et un chapeau noir.
Albert est libre et marin, et cherchera probablement à contrefaire des papiers de liberté.
F. B. HIERN,
Passe Christian Mississipi, 21 septembre 1838.
Pour d'autres détails s'adresser à FRANCIS TURNER & Co.
27 sept—1m — 34, rue Poydras.

CENT CINQUANTE PIASTRES
De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du railroad Pontchartrain où son frère tient un cabaret. Edward se fait appeler parfois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, lèvres grosses. Edward se fait aussi passer pour libre, et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER,
13 sept—26p — 3, Front Levée.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Barrios, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
30 août — FRANCOIS GARIC—shérif

S'EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne claire, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien fournis, bouche pointue et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle était vêtue d'un mouchoir à fond jaune et carré vert, une robe à ramages verts et brodequins, et avait des boucles d'oreilles en pierres blanches. Dix piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la soussignée, qui demeure rue Dumaine entre Moreau et Casacalvo ou chez M. Nicol, rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL.
22 août

LES soussignés désirent acheter des billets du Mississipi. ROBINSON & Co.
19 oct — No 45, rue du Camp.

ECOLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme. MARION et sa fille, successeurs de Mlle. Francillette Delfosse.
Rue de Condé, No. 153, entre les rues Hôpital et Quartier. La maison ayant cour et jardin, très spacieuse et bien aérée, convient parfaitement pour ce genre d'établissement.
MADAME MARION et sa fille, s'étant toujours consacrées à l'instruction de la jeunesse, espèrent par les soins particuliers qu'elles apporteront aux progrès des élèves, mériter les suffrages des parens qui voudront bien les honorer de leur confiance.
Mr. Montelly, professeur de Français et M. MacManus, professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.
Ces dames feront observer dans leur pensionnat tous les devoirs de religion et se chargeront de faire communier les enfans qui leur seront confiés.
Les classes seront ouvertes depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 du soir.
Le cours des études du Pensionnat et de l'Externat comprendra: la lecture, l'écriture, la langue française, la langue anglaise, littérature française et moderne, la géographie, et la mythologie.
Tous les petits ouvrages à l'aiguille y seront également enseignés.
CONDITIONS.
PRIX de la pension entière, le blanchissage non compris, par mois $16
Idem pour la demi-pension, 10
Idem pour l'Externat, fournitures de classe comprises, 6 50
Idem pour les enfans au dessous de 7 ans, 4 50
Des talents d'agréments payés à part.
S'adresser pour plus amples renseignements à l'établissement, où l'on délivre un prospectus détaillé.
9 oct—15,3p.

Institution Jefferson,
Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. Granet, docteur ès-lettres.
Passage de la Bourse, entre Conti & Bienville.
(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)
L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.
L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.
CONDITIONS:
Classe élémentaire par mois. $10
Classe supérieure 15
Langue Espagnole 5
1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o. Les paiements doivent se faire régulièrement tous les mois.
HEURES DE CLASSE, de 8 1/2 à 2, excepté le [illegible] 18 septembre

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippa, auprès du Gouvernement,
DIRIGEE PAR MADAME GRANET.
Conditions:

Demi-pension	par mois	$16	"
Externat	do	10	"
Piano	do	8	"
Harpe	do	12	"
Dessin	do	6	"
Danse	do	6	"
Chant	do	10	"
Usage du Piano	do	1	"
Espagnol	do	5	"

1o Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2o Un mois commencé se paie en entier.
3o Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4o Il n'est fait aucune déduction pour les absences ni pour les vacances.
Madame Granet est secondée par des maîtres choisis, et M. Granet fait lui même les classes de français.

M. C. L. PARIS Bachelier ès-lettres, ancien professeur en France et au Bâton-Rouge, chez Mr. Granet, se propose comme professeur de Latin, de Français, d'Arithmétique, d'Ecriture et de Dessin. Il donnera des leçons en ville et chez lui, rue d'Orléans 74, entre Bourbon et Dauphine; il accepterait une place de précepteur dans une famille Américaine ou Créole. 13 oct—6t

MONSIEUR MOROY, professeur de Mathématiques, ancien élève de l'école Polytechnique, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il ouvrira le 15 octobre courant, 2 cours de Mathématiques, savoir: 1o. Tous les jours Cours d'Arithmétique, comprenant les 4 règles fondamentales, les fractions, la théorie des proportions, les anciennes mesures et les nouvelles, et la résolution des règles de Trois, de Société, de Partage et d'Escompte. 2o. 3 fois par semaine, cours de Géométrie, de Trigonométrie et d'Algèbre.
Pour faciliter MM. les employés des maisons de commerce, ces Cours auront lieu le soir, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
Conditions—Le prix de chaque Cours séparément $10 par mois, et pour les deux $15 payables d'avance.
S'adresser chez Mr. Boyer, chef d'institution, rue Royale, No. 106, ou à Mr. Chavandier, chez M. Cuvillier, notaire, passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti. 6 oct—8,2ps

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.
LES MM. PLATET FRERES, ont l'honneur de prévenir le public que, sollicités depuis longtems par plusieurs parens de leurs élèves, ils ouvriront, à dater du 1er. novembre prochain, un pensionnat pour les demoiselles, lequel sera tenu par M. Platet aîné et par Mme. son épouse.
Cette institution sera tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner le détail des différentes branches d'enseignement, leur établissement étant connu depuis longtems. Ils sont secondés par des professeurs choisis, et un de leurs frères doit arriver incessamment de France pour leur aider.
Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.
Cet établissement est destiné pour les personnes de couleur. 2 oct—1m

ACADEMIE DE DANSE—(Nouvelle methode)—Jean Devoti, depuis plus de deux ans professeur au couvent des Dames du Sacré Coeur et dans les collèges de Baton-Rouge et Jefferson, a l'honneur de remercier les familles de la confiance dont il a été l'objet, et a l'honneur d'informer le public qu'il compte se fixer à la Nouvelle Orléans, à partir du 1er. novembre prochain, époque à laquelle il ouvrira son cours.
Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures des quadrilles les plus nouveaux, &c. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, au prix de $24 par quartier, payables moitié d'avance; les leçons particulières du taux de $12 pour 12 cachets.
Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation, voudront bien lui continuer leurs suffrages.
Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans la salle des leçons qui sera indiquée ultérieurement. 2 oct—2m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE En 20 Leçons.
M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique sous les yeux des parens, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 125, entre Bourbon et Dauphine.
Le Professeur expliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 13 mai—6m,3ps

$100 DE RECOMPENSE—Un Français nommé Jago est parti de l'habitation de Mme. Dufourchar DeGruy, dans les environs de la Nouvelle-Orléans, samedi 13 du courant, enlevant avec lui une esclave nommée Mélie, mulâtresse depuis long-temps dans le pays parlant bien le français, taille moyenne, très claire, âgée d'environ 25 ans, cheveux crépus, ayant une cicatrice à la figure, et [illegible] au mal à un pouce, la dite mulâtresse est âgée d'environ 30 ans.
Le nommé Jago est âgé d'environ 27 ans, taille moyenne, cheveux chatains, nez camus, figure rouge, la lèvre supérieure relevée, caractère gai et bon avec [illegible]
La récompense ci dessus sera payée à quiconque arrêtera et logera dans une des prisons de cet Etat le dit Jago ainsi que la mulâtresse.
Ils ont traversé le fleuve samedi matin de bonne heure, à bord du Ferry de la Seconde Municipalité. On suppose qu'ils se sont mis en route pour [illegible] S'adresser à E. GANUCHEAU, No. 15, Vieille Levée.
16 oct—5

EN débarquement du navire McLellan, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
372 barriques vin rouge, marques diverses; 27 barils de blanc haut sauterne; 15 do vinaigre; 20 demi pipes vieux cognac; 8 barils cornichons; 900 caisses vin rouge, de 12 bouteilles, 150 caisses sardines à l'huile; 150 caisses fruits [illegible]; 1500 paniers champagne.
A. CAPDEVIELLE & Co.
15 oct — rue Toulouse, No 19

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Attendu que Raphaël Beauvais a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Adolphe Schnelle décédé ab intestat: Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à montrer sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
17 oct—3 en 10j — F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Jeudi, le vingt cinq octobre courant 1838, à midi, conformément aux réglements de police de la Paroisse de Jefferson, et particulièrement à un réglement spécial adopté le 2 février, mil huit cent trente sept, et dûment promulgué et aussi conformément à la décision d'un jury dûment convoqué, je procéderai dans la salle d'audience de la Cour de paroisse, dans et pour cette paroisse, à la vente au rabais des travaux nécessaires à l'érection d'une nouvelle levée et du chemin suivant la dite levée, en face de la partie supérieure de la ville de Carrollton, et de la partie inférieure de la propriété de M. Hy G. Schmidt [illegible] Carrollton entre la propriété de M. Hy. R. Fortier et celle de M. Preston, en cette paroisse. Les dimensions de la levée et moyen de paiement seront annoncés au moment de l'adjudication.
17 oct—8 — F. DUGUE, juge.

AUX ENTREPRENEURS.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Jeudi le 25 octobre courant, à midi, conformément à la loi et aux réglements de police de la Paroisse de Jefferson, je procéderai dans la salle d'audience de la Cour de Paroisse pour ladite paroisse et pour compte des propriétaires à la vente au rabais, des travaux nécessaires à l'érection d'une nouvelle levée et du chemin devant les dites levée, en face des lots de terre, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan de E. Hegrove, et formant partie de l'ancienne habitation Holliday en cette paroisse. Les dimensions de la levée et du chemin ainsi que le mode de paiement seront annoncés au moment de l'adjudication. L'acquéreur devra fournir caution.
17 oct—8 — F. DUGUE, juge.

LES soussignés viennent de recevoir par le Mozart, draps de toutes couleurs, satin noir et en couleur, nouveautés de toutes couleurs, caleçons à cordes, bonnets de soie de tout genre, serge de toutes couleurs, gilets de soie dans le dernier goût, pantalons de satin noir et couleurs assortis, cravates en satin noir et en couleurs, cravates en poult de soie noir.
29 sept—1m — COLVIS & DUMA.

LES personnes qui désireraient prendre place dans les chars, sur tous les points intermédiaires entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, sont particulièrement priées de faire quelques mouvements ou signaux à l'ingénieur de la machine avant qu'il n'arrive à l'endroit, durant le jour. Mais après la brune, il est urgent pour faire arrêter les chars, de faire des signaux avec une lampe. GEORGE MERRICK,
Chef Ingénieur, R.R. de la N.-Orléans
13 sept—12 — et de Carrollton.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au dessous du cours des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou enduiseurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 110, ils tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.
Signature de la société pour la vente des plâtres J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
13 juillet — DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LE soussigné donne par le présent avis au public qu'il a été nommé agent de la compagnie d'Assurance de la Havane pour la Marine. MICH'L ELMOORE,
18 sept 27 — 47, rue Bienville.

L'ART DE GRAVER SUR LA PIERRE,
LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On trouve chez eux, cachets ou sceaux, porte-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH,
15 juin — 15, rue de Chartres

SUCCESSION DE WILLIAM O. LOGAN, ci devant des Nacogdoches.
LES créanciers de la susdite succession sont requis de présenter un état de leurs réclamations respectives, et les titres à l'appui au soussigné, curateur de ladite succession, encoignure des rues de Chartres et de la Douane.
13 oct—10 — GEORGE E. PAYNE.

PAR LE REGISTER.

Succession de Bernard Pringault—Vente par le régistre des testaments—Vendredi le 16 novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 18 septembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, pour compte de la dite succession, les biens-fonds ci après décrits, savoir:
Trois lots de terre au faubourg Washington en cette ville, quartier Duralde, désignés par les numéros un, deux et trois de l'ilet numéro huit, sur le plan du quatre janvier 1836, dressé par Surgy, composé de deux terrains [illegible] sur un plan fait par Jh. Pilié le 31 mars 1835, déposé chez Felix de Armas, notaire, les dits lots mesurant, savoir:
Les nos. un et deux; trente pieds de face à la rue de l'Indépendance, quatre vingt dix huit pieds neuf pouces quatre lignes de profondeur, et le no. trois, trente et quatre vingt dix huit pieds neuf pouces quatre lignes de profondeur et face à la rue de Craps.
Conditions de la vente—Jusqu'à $1215 comptant, la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
2o. Un ilet au faubourg Jackson, en cette paroisse, désigné par le no. treize huit, borné par les rues d'Orléans, Alexandre, Ste. Anne et Napoléon, divisé en douze terrains numérotés de un à douze, suivant un plan fait par Depouilly le 18 décembre 1836, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le dit ilet mesurant trois cents pieds de face à la rue d'Orléans et Ste. Anne, cent soixante douze pieds de profondeur et face aux rues Alexandre et Napoléon.
Conditions—Jusqu'à $1133, 33 1/3 comptant et la balance, s'il y en a, payable à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur le dit ilet.
3o. Un ilet au faubourg Washington, désigné sous le no. trente quatre, suivant le plan fait par N. Rillieux & Co, le 8 novembre 1836, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire, borné par les rues de la Force, des Libéraux et Emilie, et par une propriété appartenant aux Religieuses Ursulines, le dit ilet composé de onze lots numérotés de un à onze, mesurant, savoir:
Le no. un, trente un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Libéraux, et les nos. deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, chacun trente un pieds de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur, et le no. onze formant encoignure aux rues Emilie et de la Force, ayant trente un pieds un pouce une ligne de face à la rue de la Force.
Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
4o. Un ilet au même faubourg Washington, désigné par le no. trente neuf, suivant le même plan du 8 novembre 1836, fait par N. Rillieux & Co, borné par les rues de la Force, de la Vertu, Emilie et une propriété appartenant aux Religieuses Ursulines, le dit ilet divisé en onze lots de terre, mesurant, le no. un formant encoignure aux rues Emilie et de la Force, trente un pieds un pouce deux lignes de face à la rue Emilie, cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Force. Les nos. deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, chacun trente un pieds de face à la rue Emilie, cent vingt pieds de profondeur, et le onze formant encoignure aux rues Emilie et de la Vertu, mesure trente un pieds un pouce une ligne face à la rue Emilie, et cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu.
Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
5o. Huit lots de terre, situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. quatre, cinq, six, sept, huit, neuf dix et onze de l'ilet no. quarante 7, suivant le plan fait par Vuilquin, le 30 novembre 1836, déposé chez Wm. Boswell, notaire, les dits lots ayant, savoir: Les nos. quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, chacun vingt neuf pieds de face à la rue Marigny, entre les rues de la Force et de la Vertu, sur quatre vingt dix pieds de profondeur, et le onze ayant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Marigny, et quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu.
Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
6o. Cinq lots de terre au faubourg Washington, désignés par les Nos. cinq, six, sept, huit et neuf de l'ilet No. vingt cinq, suivant un plan fait par N. Rillieux et Co., le 20 septembre 1836, déposé chez C. Pollock, notaire, et annexé à un acte à son rapport, en date du 18 janvier 1837; lesdits lots ayant chacun trente un pieds de face à la rue du Congrès sur quatre vingt quinze pieds de profondeur. L'ilet est compris entre les rues du Congrès, Elmire, Girod et St. Jean Baptiste.
Conditions:—Jusqu'à sept cent cinquante piastres payables à six et douze mois, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
7o. Vingt quatre lots de terre au faubourg Jackson, numérotés de un à vingt quatre, composant l'ilet No. soixante sept, entre les rues Olympia, St. Patrick, St. Pierre et Toulouse, suivant un plan fait par John Schreiber, le 20 février 1837, déposé chez Jh. Cuvillier, notaire; lesdits lots mesurant au pied américain, savoir: les Nos. un à dix chacun trente pieds de face à la rue St Pierre sur cent vingt pieds de profondeur; le No. un formant l'encoignure des rues St. Pierre et Olympia; le No dix celle des rues St. Pierre et St. Patrick; les Nos. onze et douze, contigus chacun, trente pieds quatre pouces de face à la rue St. Patrick, entre les rues St. Pierre et Toulouse, sur cent cinquante pieds de profondeur; les Nos. treize à vingt deux chacun trente pieds de face à la rue Toulouse sur cent vingt pieds six pouces de profondeur; le No. treize formant l'encoignure des rues St. Patrick et Toulouse, et le No. vingt deux celle des rues Toulouse et Olympia; les Nos. vingt trois et vingt quatre, contigus chacun, trente pieds quatre pouces de face à la rue Olympia, entre les rues Toulouse et St. Pierre, sur cent cinquante pieds de profondeur.
Conditions: jusqu'à trois mille piastres comptant, et le surplus, s'il y en a, à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
8o. Trente lots de terre situés à Tunisbourg, en cette paroisse, numérotés de un à trente, formant l'ilet No. cinq, sur le plan de Tunisbourg, déposé chez Cuvillier, notaire, mesurant au pied américain, savoir: [illegible] de profondeur; les Nos. seize à vingt six mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue [illegible], sur cent cinq pieds de profondeur, et les nos. [illegible] à la rue d'Orléans, sur cent vingt pieds de profondeur.
Conditions: jusqu'à $1,200 comptant, et la balance, s'il y en a, à six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS, régistre des testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Théodore Seghers, notaire public. 18 oct—5,1ps

SUCCESSION CLEMENT—Vente par le Régistre des Testaments—Le samedi, trois Novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu George Dupuy de Clément, les biens fonds ci-après décrits, savoir:
1o. La moitié indivise d'un certain terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues de l'Union, Célestine, des Français et Joséphine, mesurant quarante deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue de l'Union sur [illegible] pieds de profondeur, avec les bâtisses [illegible]
2o. Et deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les numéros un et deux de l'ilet numéro deux cent vingt huit, sur un plan dressé par L. Surgi, et déposé en l'étude de J. Cuvillier.
Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à trois et six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant W. Y. Lewis, not. pub. 2 oct

SUCCESSION DOW—Vente par le Régistre des Testamens—Le samedi, trois novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Timothy Dow, les propriétés foncières ci après décrites en dépendant, savoir:
Deux terrains, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, des Orangers, des Religieuses et Richard désignés sous les numéros six et sept, savoir:
Le terrain no 6 mesurant trente pieds de face à la rue des Religieuses sur quatre vingt dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et face à la rue des Orangers et le no. 7 mesurant trente pieds de face à la rue des Religieuses sur quatre vingt dix pieds de même profondeur, ensemble toutes les bâtisses et dépendances.
Conditions de la vente: dix, douze et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale; les dits billets porteront intérêt à 10 pour cent l'an à dater de leur échéance s'il ne sont pas ponctuellement payés, sans donner à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
Acte de vente par devant W. Y. Lewis, not. pub aux frais des acquéreurs. 29 sept

SUCCESSION McMAHON.
Vente par le Régistre des Testaments.
LE Mardi, 30 octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession du feu le Dr. John P. C. McMahon:
Une négresse esclave nommée LETHE, d'environ vingt-trois ans, domestique de maison et bonne blanchisseuse, bien portante, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Condition—Moitié comptant, et moitié à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale sur la dite esclave.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant Félix Grima, not. pub. 27 sept

SUCCESSION DE COMPAGNON—Vente par le régistre des testamens—Le vendredi, deux novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Jean Pierre Compagnon nègre libre, les propriétés ci après décrites, savoir:
ESCLAVES.
Les services jusqu'au second novembre mil huit cent quarante deux de la statu libre Eliza ou Luisa, négresse âgée d'environ trente deux ans, et son enfant nommée Jeanne, négritte d'environ neuf ans.
BIENS FONDS.
1o. Un terrain situé au faubourg Marigny à l'encoignure Sud-Est des rues Amour et Union, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 60 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, le dit terrain mesure français; avec la maison en colombage et cuisine en bois et autres dépendances.
2o. Un terrain attenant au précédent, ayant 30 pieds français de face à la rue de l'Union sur 60 pieds français de profondeur; avec la maison en colombage et cuisine en bois et autres dépendances.
3o. Un terrain attenant au précédent, ayant 30 pieds français de face à la rue de l'Union sur 60 pieds français de profondeur, avec la maison en colombage et cuisine haute bâtie en briques, et autres dépendances.
4o. Un terrain, attenant au précédent, ayant 30 pieds français de face à la rue de l'Union sur 60 pieds français de profondeur, avec la maison en colombage et cuisine haute bâtie en briques et autres dépendances.
N. B. Ces quatre propriétés seront vendues d'après un plan qui sera exhibé lors de la vente.
5o. Un demi terrain situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du no. deux cent vingt de l'ilet no. vingt huit, ayant mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Urquhart et Girod, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les dépendances.
6o. Un autre demi terrain, situé au même faubourg, attenant au précédent, faisant partie du no. deux cent vingt et un, de l'ilet no. vingt huit, ayant mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Urquhart et Girod, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les dépendances.
7o. Et enfin, un demi terrain situé au nouveau faubourg Marigny dans l'ilet no. vingt six, faisant partie du terrain désigné par le no. 241 sur le plan dressé par Joseph Pilié le 6 novembre 1802, déposé en l'étude de J. N. Duncan, notaire, le dit terrain ayant mesure française, vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue St. Avide, entre les rues Bagatelle et Union, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné du côté de la rue Bagatelle par les nos. 275, 274 et partie du no. 273, et du côté de la rue de l'Union, par l'autre moitié du dit terrain no. 241, appartenant à Melicerte Castelin, et dans le fond par le no. 240, ensemble circonstances et dépendances.
Conditions de la vente—Les services de la statu libre Eliza ou Luisa jusqu'au 2 novembre 1842 au comptant, avec la charge à l'acquéreur de les affranchir à ses frais au terme ci dessus fixé; les biens fonds payables un quart à soixante jours, un quart à six mois, un quart à douze mois et le quart restant à dix huit mois; le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèques spéciales sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant le Sr. Théodore Seghers, notaire public. 22 sept

VINS—17 barils vin doux de Malaga, 40 do do do, 45 vieux vin de Catalogne, 218 caisses citrons de Malaga, 800 caisses sucre blanc de la Havane, 1600 sacs café vert et triage de la Havane, 200 milliers de cigares assortis, 170 livres safran espagnol.
à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
15 oct — Rue Toulouse, No. 37.

PAR LE MARSHAL.

V. David contre J. B. Ory.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 30 octobre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux terrains situés dans cette ville, dans l'ilet No. 43, compris entre les rues St. Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne; lesdits lots mesurant chacun (mesure américaine) 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Louis, sur 102 pieds de profondeur, sur un plan dressé par J. Pilié, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public; aussi les améliorations dessus; saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions—comptant. B. BEAUREGARD,
22 sept — marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 de Novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Un lot de terre situé à Gentilly, désigné par le No. 11, à un plan dressé par A. D'Hémécourt, déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public, lequel lot mesure (mesure française) 180 pieds de face au chemin Gentilly, sur à peu près 3720 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; saisi à la poursuite de J. Bermudez & J. B. Marrouw. Conditions comptant.
8 oct — B. BEAUREGARD, marshal.

Buchanan, Hagan & Co. pour le bénéfice de la Banque des Artisans contre B. Florance & H. Florance & Co.
J. Abat vs. Florance & H. Florance & Co.
EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 31 d'octobre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
1o Un terrain au faubourg Delord, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Magasins, Duplantier et Camp, et désigné par le lot No. 33 sur un plan dressé par L. Bringier, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, notaire public, lequel terrain mesure 25 pieds six pouces de face à la rue Duplantier sur 132 pieds 7 pouces 4 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, (mesure anglaise)
2o. Un terrain au faubourg Delord, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Magasins, Duplantier et Camp, désigné par le No. 32, sur un plan dressé par L. Bringier, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, notaire public, lequel lot mesure 25 pieds six pouces de face à la rue Duplantier, sur 132 pieds 7 pouces 4 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise; saisis pour satisfaire le jugement rendu dans ces affaires. Conditions comptant.
25 sept — B. BEAUREGARD, marshal.

A. Maurin contre J. B. Ferrô.
A. Maurin contre J. B. Ferrô.
EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 14 de novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Deux terrains situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1 et 3, de l'ilet No. [illegible] sur un plan particulier, dressé par R. Ferrière, et déposé en l'étude de L. Ferhud, notaire public, les deux dits lots mesurant (mesure anglaise) chacun 30 pieds de face à la rue Marigny, sur quatre vingt dix-sept pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans cette affaire.
Conditions comptant.
11 oct — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nelle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 19 novembre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, un terrain dans l'ilet No. 105, du faubourg Franklin; lequel mesure 58 pieds 6 pouces face à la rue Morales, sur 34 pieds de face à la Promenade Washington, saisi à la poursuite de L. F. Fouché.
Conditions comptant.
16 oct — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 d'octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale,
1o. Un terrain au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 38, sur un plan dressé par L. Bringier et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, n. p., ledit lot ayant, mesure française, 50 pieds de face à la rue White, sur une profondeur irrégulière de 74 pieds sur la ligne gauche et de 105 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 37.
2o. Un terrain au faubourg Castanedo, désigné par le No. 2 à un plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de H. Pedesclaux, not. pub., ledit lot ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Johnson, 213 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1 et 7, 172 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 10 et 51 pieds 3 pouces sur la ligne du fond; saisis à la poursuite de L. Ferrand fils et L. Ferrand fils.
Cette criée étant la seconde et la dernière, la susdite propriété sera vendue à un crédit de 12 mois au plus haut enchérisseur, en billets endossés à la satisfaction du marshal avec 5 pour cent d'intérêt par an et hypothéqué sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
3 oct — B BEAUREGARD—marshal

Geo. Urquhart vs. P. Bofill.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les droits, titres et intérêts, du défendeur à un billet, c'est à dire, le quart, du dit billet tiré par J Henderson et Chs Shipman, daté à la Nouvelle Orléans, le 21 de décembre 1836, et payable à la Banque du Commerce de cette ville, à trois ans de date, tiré à l'ordre de et endossé par D. M. Hughes, aussi endossé par Thomas Duplessis, pour la somme de 5,333 piastres, lequel billet est maintenant en la possession de C. McMillen, Esq. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
5 oct — B. BEAUREGARD, Marshal.

L. B. Dacier contre G. Mossuer.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique le 21 de Novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres.
UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 1, de l'Ilet No. 15, à un plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, le dit lot mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. [illegible], ainsi que les bâtisses et autres améliorations dessus; saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
20 oct — B. BEAUREGARD, marshal

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No. 152, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de [illegible] de la bouche [illegible] desquelles il garantit le succès de l'opération.
Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne change jamais, soigne et corrige la dentition des enfants et fait toutes les autres opérations chirurgicales et mécaniques du dentiste.
Il prend des abonnés à l'année.
N. B. Le Docteur Duperron, voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, [illegible]
2 oct

COKE—[illegible] charbon dépouillé de gaz—Le prix du coke à dater du 1er. octobre, sera de cinquante cents par baril dans la cour de l'édifice du gaz; et on en prendra par centaine de baril, il sera délivré [illegible]
L'avantage que possède cet article de chauffage sur le charbon anthracite et bitumineux, devrait engager toutes les familles à en faire usage. [illegible]
On recevra les ordres au bureau du gaz, allée de la Banque. G. W. WELLS.
29 sept—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE—Godfrey Lawrie and Small ont transporté leur magasin au No 29, Vieille Levée. 8 oct

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel, Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en bourrée, à l'usage des familles, ou en grande quantité pour la fourniture des bateaux à vapeur. [illegible]
Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville au premier seront immédiatement exécutés.
23 sept—6m — B & A. SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres consignations quelconques qui [illegible] dans les limites de la 1re Municipalité sur la Levée, [illegible] de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai — D. PRIEUR, maire.

NOUVELLE MUSIQUE NATIONALE de MANOUVRIER.—Grande marche triomphale de la Légion de la Louisiane, composée par G. P. Manouvrier—*Light of other days*, variations sur le célèbre air de Balfe, de l'opéra, "Maid of Artois," composée par G. P. Manouvrier.—Do thou love me Miss to day, chanson nouvelle favorite, composée par G. P. Manouvrier—Walse Zéphyr, composée par G. P. Manouvrier, et un assortiment de nouvelle Musique, vocale et instrumentale, française, italienne, anglaise et allemande, régulièrement importée d'Europe et du Nord. E. JOHNS & Co.
9 oct—1m — Enc. St-Charles et Commune.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—En vertu d'une résolution du conseil de la municipalité No 1, avis est donné que jusqu'au samedi 27 du courant, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions cachetées pour la construction d'un édifice pour les forges de cette municipalité conformément au plan et au devis faits par le voyer.
Le 18 octobre 1838.
18 oct — C. GENOIS, maire.

MAGASIN DE LIBRAIRIE de la Nouvelle Orléans.—Les ouvrages suivans viennent d'être reçus:
Le nouveau Tarif de 1838 et 39,
Ready Reckoner, ou mesures expéditives,
Tables d'intérêts, de Rowlett,
Tables d'avances sur les sterlings anglais.
NORMAN, STEEL & Co.
17 oct — No. 12, rue Bienville.

THEREBENTINE ET HUILE DE TANNEURS—50 barils huile de tanneurs; 20 do esprit de thérébentine, à vendre par
18 oct — WOOD & SIMMONS, 80, rue Magasins.

FOIN—50 balles foin, 100 barriques chaux, en bon ordre, en débarquement du navire Mahon, de Philadelphie; à vendre sur la Levée, par
J. H. ASHBRIDGE,
18 oct — 29, rue de la Commune.

RUM de la Jamaïque et Genièvre de Hollande—Reçu par les soussignés et à vendre en débarquement des paquebots Orléans et Mississipi, de New York:—10 pipes genièvre de Hollande, 1ère. qualité, 4 boucauts rum de la Jamaïque, do 40 caisses fromage de Goshen.
CARRIERE, DARAN & Co.
9 oct — Rue St Louis Nos. 11 et 13

PAR la barque Gazelle et le navire St. Cloud, de Philadelphie, un très grand assortiment de drogues et médicamens à vendre à la pharmacie du soussigné, en gros et en détail à des prix modérés.
A. A. PEYCHAUD, Rue Royale, No. 123.
Chez le même,—Plusieurs milliers de SANGSUES de premier choix à des prix on ne peut plus raisonnables, tant en gros qu'en détail. 10 oct

BLEKER & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No. 92 rue de la Commune
9 oct—15, 3ps

DES avances libérales seront faites sur des consignations de coton, à nos amis de Liverpool.
BLEKER & Co.
9 oct—15, 3ps — 92, rue de la Commune

EN débarquement du navire McLellan, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
200 demi boites petits pois conservés,
50 boites do do
100 boites cèpes à l'huile,
25 caisses fruits au vinaigre,
32 caisses de vin Gruau Larose en demi-bouteilles,
10 caisses de vin Château Segur 1831, bouchées en verre,
96 caisses de vin St. Julien médoc,
8 caisses Sauterne 1832,
20 caisses de 6 bouteilles vin rouge Laffitte 1833, bouchées en verre et en porcelaine.
16 oct — H. PALOC & DUFOUR.

OIGNONS et AVOINE—15 sacs oignons et 20 sacs avoine, à vendre par FRANCIS TURNER & Co.
15 oct — 34, rue Poydras

LES soussignés offrent à vendre, 200 paniers champagne, Nectar mousseux et Oeil de Perdrix, 200 caisses Hock, consistant en Niersteiner, Liebfraumilch, Rudesheimer et Hockeimer, 20 caisses vieux vin d'Oporto et de sherry, 5 demi pipes vieille eau de vie de champagne, 24 douzaines cordiaux de Usquebaugh, faits par Gibney. W. F. VIGERS & Co.
9 oct — 30, rue Bienville

COUVERTURES françaises à 3 points et Makinaws à vendre par J. P. BONNET,
9 oct—1m — Rue du Camp, No. 71.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Sr.
ET M. FAUCHE COUGOT.
IL sera vendu le lundi 12 du mois de novembre prochain 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 7 juillet, 1838 et à la requête des syndics des créanciers de Gurlie et Guillot les propriétés ci-après désignées, abandonnées par lesdits Gurlie et Guillot à leurs créanciers, savoir:
LA MOITIE INDIVISE d'un morceau de terre, situé sur la rivière de Pascagoula, désignée sous le nom de *Bois Fort Tolo*, mesurant deux acres de face à la rivière, et contenant environ 12 acres et 65—100 de superficie, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vieille maison en bois, et ses dépendances, située et établie dans le comté de Jackson, dans l'Etat du Mississipi et décrite de la manière suivante, savoir:
Le *Township* No 8 sixième rangée de la base Ouest du Méridien en commençant à l'encoignure Nord Ouest de la réclamation de René Krebs, et dans la section fractionnelle. No 2, encoignure, couvert de bois du pin, sur les bords de la rivière et courant à l'est, et formé encoignure sur un bois de pin, à 21 chaînes [illegible] de la Rivière [illegible] à l'endroit où il commence, ayant la forme naturelle et artificielle représentée sur un plan fait par T. Bilbo, député arpenteur des Etats Unis. Ensemble avec tous les droits, privilèges et dépendances dudit morceau de terre, appartenant de quelque manière que ce soit; le tout conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, not. pub. le 23 du mois de février 1837.
ET DEUX ESCLAVES
JOEL, nègre, manoeuvre, âgé d'environ 22 ans.
JIM do do do 20 ans.
Termes et conditions de la vente—Un quart à 60 jours, un quart à 6 mois, un quart à douze mois, et le dernier quart à 18 mois de crédit.
Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des syndics, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente passés pardevant T. Sephers, not. pub. aux frais des acquéreurs.
L'acheteur qui n'aura pas fourni ses billets et qui ne se sera pas arrangé avec les syndics dans les cinq jours qui suivront la vente, sera considéré comme ayant refusé de se conformer à son engagement, et dans ce cas, la propriété sera revendue pour son compte et risque, après un avis de trois jours dans deux des journaux de la Nouvelle-Orléans, les déboursés, commissions et autres frais qui résulteront de cette nouvelle vente seront payés par lui.
Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, seront sujets à un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cela puisse cependant autoriser l'acheteur à en retarder le paiement.
Les acheteurs au lieu de donner leurs propres billets pour les deux dernières termes ci-dessus mentionnés auront le droit de donner en paiement d'une partie ou de la totalité des termes, ci dessus énoncés, [illegible] pourvu néanmoins qu'ils consentent à une hypothèque sur la propriété vendue, afin de garantir la responsabilité [illegible] en cas que le dividende revenant [illegible] ne serait pas suffisant pour payer le montant des billets, [illegible] des termes, et ce, conformément à un état de distribution, qui sera fait conformément aux stipulations mentionnées dans le procès verbal des délibérations des créanciers, dûment enregistrés.
8 oct—1,11,15,19

PAR HEWLETT & CENAS.
Ventes sous direction de syndic.
IL sera vendu lundi le 12 novembre prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, sous la direction du syndic des créanciers de Mrs J. W. Swain & Co. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 29 septembre 1838, la propriété ci après décrite, abandonnée par les membres de la raison J. W. Swain & Co. à leurs créanciers:
Le cinquième indivis d'une étendue ou pièce de terre située sur les bords de la rivière Tanchipao, paroisse Ste. Hélène, Etat de la Louisiane, contenant environ soixante huit acres, plus ou moins.
Conditions comptant. 2 oct—9, 18 oct, 1, 12 nov.

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mercredi, 31 octobre prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, par ordre de Jhon M. Hall, administrateur de la succession de J. F. South à la Cour des Preuves, et syndic de créanciers de la faillite de W. E. Florance à la Cour du premier district, et en vertu de l'honorable cour du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, en date du 29 septembre 1838,
Les esclaves suivans, savoir le nègre Abraham, âgé d'environ 17 ans, et la négresse Sarah âgée d'environ 65 ans.
Conditions comptant. 29 sept—9,18 30,oct
AUSSI—Le même jour, il sera vendu à 10 heures et au no. 71, rue Poydras,
Un cheval noir.—Conditions comptant. 9 oct—3

PAR S GUINAULT.
Faillite de Pierre Faitrent.
IL sera vendu Mardi, 6 Novembre 1838, à midi, précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er octobre 1838, et à la requête de Mr. Adolphe Bougere, syndic des créanciers de Pierre Faitrent.
La négresse Marguerite, âgée d'environ 40 ans, abandonnée par la faillite à ses créanciers.
Conditions comptant. L'acte de vente se passera pardevant Félix Grima, not. pub. 5 oct—6,1ps

PAR A. D. DORIOCOURT & DIDION.
Bureau passage de la Bourse
Charles Joubland h. c. l. contre ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 4 octobre 1838, et à la requête du syndic de l'insolvable, il sera vendu mercredi, le quatorzième jour de novembre 1838, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières ci après décrites, abandonnées par Charles Joubland h. c. l. à ses créanciers, savoir:
1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, désigné sous le no. 9 de l'ilet no. 2, sur un plan fait par A. d'Hémécourt le 22 décembre 1836 déposé en l'étude de F. Grima, [illegible]
2o. Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny dans l'ilet compris par les rues Genie, Célestine, Annette et St. Antoine, désigné par le numéro un mesurant 30 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds [illegible]
3o. Un lot de terre désigné par le numéro dix sur un plan fait par Louis Bringier, déposé en l'office de [illegible] Pedesclaux, notaire [illegible] le dit lot mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 9 et 11 pieds 2 pouces de profondeur [illegible] de la propriété acquise par Flevins et 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond qui le sépare des lots nos 11 et 12.
Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à la satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Foulon notaire public
12 oct—20,27,3 et 11

PAR M. FAUCHE COUGOT.
Dans Faillite de J. R. Fumam vs. ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la requête de Mr. Fred. Buisson syndic des créanciers dudit insolvable, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Jeudi le 8 novembre prochain, à midi.
Un lot de Terre situé à l'encoignure des rues Magasins et Melicerte mesurant trente pieds de face sur la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Mélicerte, connu comme le No. huit, de l'ilet No. [illegible] au plan déposé dans le faubourg Saulet, [illegible] dit plan daté 7 novembre 1810, déposé en l'office de Stephen de Quinones alors notaire public, le vingt sept novembre 1819, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Un autre lot de Terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Saulet, désigné comme No. quatre de l'ilet No. [illegible] au plan original dudit faubourg, lequel lot fait l'une des encoignures des rues Magasins et Mélicerte et mesure (mesure française) soixante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent-vingt pieds de profondeur, face à la rue Mélicerte.
Conditions comptant. 4 oct—1

PAR DEJOUX & FERNANDEZ
Magasin d'Encan No. 114, rue de Chartres, *Succession Veuve Jhonds.*
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 19 septembre 1838, il sera vendu le vendredi, 26 octobre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale,
La jeune mulâtre nommé WILLIAM, âgé de 11 ans, affligé d'une dyssenterie chronique.
Conditions—1-4 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible]
L'acte de vente sera passé en l'étude du Laroque Turgeau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—1ps

VENTE DE SYNDIC.
Par J. LEVY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre courant, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi le 31 octobre prochain, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par E. B. Coggswell & E B. Coggswell & Co. à leurs créanciers, savoir:
Le BAIL d'un certain lot ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Tchoupitoulas, en face du marché Ste. Marie, ayant cinq années à courir du 22 novembre 1836, comme on le verra plus en détail en se référant au dit bail, que l'on fera voir le jour de la vente.
AUSSI—L'inscription de 1920 acres de TERRE AU TEXAS, et la mulâtresse MARIAH, âgée d'environ 25 ans.
Conditions comptant. 25 sept—7,1ps

PAR P. E. TRICOU.
EN vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, et à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Dubart, h. c. l, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis Vendredi 26 octobre 1838, à midi précis, la propriété suivante, abandonnée par ledit failli à ses créanciers:
Un terrain ayant 28 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, sur 112 pieds de profondeur, désigné par le No. 12, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 décembre 1834 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire; ensemble avec la maison qui est spacieuse et une cuisine à étage, le tout nouvellement bâti en colombage, et avec ses autres dépendances.
Conditions—$2,000 payables comptant; $300 payables fin décembre prochain, et la balance du prix, à six, douze et dix huit mois, du jour de la vente. Les paiements à terme en billets endossés à la satisfaction du syndic et assurés par hypothèque sur la propriété.
L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant P. Lacoste, not. pub. 27 sept—5,1ps

PAR M. BARNETT Sr.
SUCCESSION DE THOMAS SHELDON—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, sera vendu au magasin no. 37, rue du Camp, près de la rue Gravier, le samedi 27 octobre, à 10 heures du matin, un grand et bel assortiment d'habillements fins, et à la mode propre pour la prochaine saison, consistant en:
Habits, lévites, surtouts, pantalons et gilets de diverses couleurs et nuances, chemises de coton et en laine, chemises de peau et caleçons, etc.
Une quantité de cols, mouchoirs de cou, mouchoirs de poche, gants, chapeaux, parapluies etc.
Aussi—Une quantité de superbes manteaux pour femmes et hommes, richement garnis en velour etc.
Ces articles sont recommandés par leur travail et seront vendus en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Toutes sommes n'excédant pas $200 comptant; celles n'excédant pas $500 à trente jours de crédit; au dessus de cette somme à 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur de la dite succession. 16 oct—4,3ps

RELIURE
AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.
LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du *Picayune*, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.
Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre, et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.
Les cartes, soit pour notaires, architectes et autres, seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.
3 août—2m — BRONSEMA & HOWSON.

MONUMENTS en marbre blanc, à bon marché, convenable pour la campagne, venant d'être reçus et à vendre à très bas prix. S'adresser au dérick, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 27 sept—1m

MAIS—1200 sacs maïs de qualité supérieure, récemment reçu et à vendre par HEPPORD & SORGENFREY,
10 oct — 24, rue du Commerce.

LES soussignés demandent des billets de la Trésorerie du Texas. ROBINSON & Co.
No. 45, rue du Camp.

ESPECES à vendre par B. & A. SOULIE,
19 oct — rue Bienville, No. 55—au premier.

AVIS LEGAUX.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, Salut: Qu'il soit connu qu'attendu que John Taylor demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt, député-régistre des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, et ex-officio député Greffier de la cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature; intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 Mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pourra concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du sept septembre dernier 1838—et rendu dans l'affaire de la mineure Sarah Ann Hemphill sur la pétition de sa mère et tutrice Sarah Ann Hemphill—Je le susdit député régistre de testamens, ai le treizième jour du mois d'Octobre mil huit cent trente huit, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse de l'Arcade pour le compte de la susdite mineure Sarah Ann Hemphill, la propriété ci après décrite; lui appartenant—laquelle propriété fut par moi adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme ci après décrit, savoir:
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:
Un lot de terre situé au faubourg Delord en cette paroisse, mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, attenant à la propriété de John Hall d'un côté et de l'autre côté à la propriété appartenant à la mineure Sarah Ann Hemphill, adjugée à John Taylor, pour le prix de trois mille neuf cents piastres—$3900.
Conditions de la vente: cinq cents piastres comptant et la balance à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terrain dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à produire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme la dite vente a été faite.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce 17me. jour du mois d'Octobre, A. D. 1838.
L.S.
18 oct — AND. D. DORIOCOURT, Député-Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut—Attendu que Magdeleine Clémence Oger f. de c. l. ayant acheté à une vente faite par le syndic des créanciers d'Edward Salzman la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffe de cette cour le 10me jour d'octobre de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, que toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir à comparaître [illegible] en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le syndic susdit le vingt cinquième jour de juin de l'année 1838, en vertu d'un ordre de cette cour rendu le cinq de mai 1838, dans l'affaire de Edward Salzman contre ses créanciers No. 15002 du docket de cette cour, à laquelle vente la dite Magdeleine Clémence Oger f. de c. l. s'est rendu acquéreur pour le prix $6600 de la propriété ci après décrite.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Quatre lots de terre situés au faubourg Saulet, désignés par les Nos. cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Jh. Pilié, voyer, daté le 5 mai 1836 et déposé au greffe de Félix de Armas notaire. Le lot no. 5 mesurant trente deux pieds de face sur la rue Apollo, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; nos. six et sept mesurant chaque trente et un pieds onze pouces et deux lignes de face à la dite rue Apollo sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces, entre lignes parallèles; et le dit no. 8 mesurant trente deux pieds de face sur la dite rue Apollo sur une profondeur de cent vingt pieds, dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, ensemble toutes les améliorations, privilèges etc. y appartenant. Les dits lots formant une partie de la propriété cédée par le dit E. Salzman à ses créanciers, et sont les mêmes qu'il a acheté de l'acquéreur actuel par acte devant L. T. Caire, notaire, portant date le 19 Janvier 1838.
13 oct—1,1ps — THEO. LEWIS, dep greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner salut: Qu'il soit connu qu'attendu que Louis Barthélemy Rey h. c. l. demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt député Régistre des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que ce peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 31 août 1838 et rendu dans l'affaire de la succession de François Samba h. c. l. décédé, sur la pétition de Marie Louise Samba et Désirée Samba [illegible] Baptiste [illegible] dûment autorisé, tous gens de couleur libre lesdits Marie Louise Samba et Désirée Samba étant les seuls héritiers du défunt, la propriété foncière ci-après décrite a été offerte en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale par le soussigné député Régistre des Testamens et fut adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit:
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:
Un demi terrain situé rue de Craps, entre les rues des Français et des Champs Elysées, faubourg Marigny, ayant trente pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, [illegible] désigné sur le plan dudit faubourg Marigny par le No trente huit, et vingt pieds du no. [illegible] lequel plan est déposé chez William Christy, notaire, adjugé à S. Guinault, pour le compte de L. B. Rey, pour le prix de douze cents piastres $1,200
Conditions — comptant.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le demi terrain dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à produire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme la demande ledit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce 12ème jour du mois d'Octobre 1838.
L.S.
13 oct — AND DORIOCOURT, Député Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District Judiciaire—John Carnes contre ses créanciers—Attendu que John Carnes, débiteur insolvable, actuellement en détention, a, conformément à l'acte pour relever de la détention les débiteurs insolvables en détention, et abandonné à ses créanciers, présenté une pétition à la Cour du District du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, et en conséquence d'une demande pour la convocation des créanciers, il est ordonné par la Cour qu'ils comparaîtront en personne ou par procureur devant la Cour de Cité, le samedi 3me jour de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le débiteur n'aurait pas le bénéfice de l'acte et qu'il ne serait pas élargi de son emprisonnement.
Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 17ème jour d'octobre 1838.
THEO. LEWIS, Député Greffier.
13 oct—30, 20 et 3 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, présent l'hon. Charles Maurian, juge—8 octobre 1838—John Wisdy, débiteur insolvable actuellement en détention, contre ses créanciers et les créanciers de White & Folley—Sur motion de G. McMillen, avocat du pétitionnaire, et ayant paru à la Cour qu'un nombre suffisant de créanciers, en nombre et en sommes, ont prouvé leurs réclamations dans cette affaire, pour autoriser une décharge d'après la loi, il est en conséquence ordonné par la Cour, qu'une seconde assemblée de créanciers du pétitionnaire et des créanciers de White & Folley, ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, en cette ville, le lundi 22me. octobre 1838, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et déduire les raisons pour lesquelles le débiteur ne serait pas déchargé.
Extrait des Minutes—Bureau du greffier, 8 octobre 1838.
13 oct—6,2ps — ARMAND GUYOL.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du District du Premier District Judiciaire—John C. Delavigne contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Catlin Pollock, notaire public, le vendredi 2 novembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. John L. Thielen est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour, 28 septembre 1838. P. LEBLANC,
1er. oct—3l1,15,2 nov — Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard. Cour des Preuves—Succession Barba Gonzales, décédée veuve Barthélémy Arnau. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, au domicile de la défunte, lundi le 5 novembre 1838 à dix heures du matin, les esclaves suivans savoir: Abraham, nègre de 22 ans, Maria, négresse de 30 ans Hélène, négresse de 20 ans, avec ses deux enfans Dolon, de 2 ans, et Theodule, de 6 mois.
Conditions: douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les esclaves.
Paroisse St. Bernard, le 2 octobre 1838.
5 oct—4,1ps — OCTAVE S. ROUSSEAU—Juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Alonzo E. Forbush contre ses créanciers, et les créanciers de Forbush & Stebbins—Les créanciers d'Alonzo E. Forbush et de Forbush & Stebbins sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître dans la cour susdite lundi 29 du courant, à 10 heures du matin pour déduire les raisons, s'il en ont, pour lesquelles le dit Forbush n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi à l'égard des débiteurs insolvables détenus. Geo. K. Rogers est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la cour, ce 8 octobre 1838.
9 oct—6,2ps — P. LEBLANC, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Wm. Henry Bleker contre ses créanciers et les créanciers de Kloppenburg & Co—No 16,623—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mercredi, le 31 octobre prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
C. Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 23 septembre 1838. THEODORE LEWIS,
29 sept—3ps — Député greffier.

CIGARES—50 milliers cigares du Principe et de la Floride, à vendre à bon marché pour clore une consignation. KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras

SUCRE et café de la Havane—1396 sacs café de la Havane, 309 caisses sucre jaune, 160 do blanc en débarquement et à vendre par
18 oct — R. GRONING & Co.

EAU DE VIE—17 pipes et 8 demi pipes eau de vie de Seignette, à vendre par
18 oct — R. GRONING & Co.

DOUBLONS, à vendre par G. R. STRINGER,
17 oct — 50, rue du Canal.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, à vendre par G. R. STRINGER,
17 oct — 50, rue du Canal.

ESPECES en demande par G. R. STRINGER,
17 oct — 50, rue du Canal.

VIN de Madère en demi-pipes en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
16 oct — 45, rue Bienville

CONSERVES au vinaigre assorties, de Boston, en bocaux d'un gallon et d'un demi gallon; ketchup aux noix, et aux tomates; sauces au poivre, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER
16 oct — 45, rue Bienville

GARANCE d'Allemagne, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
16 oct — 45, rue Bienville

GIROFFLES et Muscades, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
16 oct — 45, rue Bienville

KIRSCH WASSER—article supérieur, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
16 oct — 45, rue Bienville

FARINE—400 barils farine fraiche reçue et à vendre par G. DORSEY,
16 oct — 44, Nouvelle Levée.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGES ET FLEURS, D'importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No. 17, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.
LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc. dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseillers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et pâturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver, et en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.
Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livre ou boisseau.—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.
Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, graines d'oiseaux de toute espèce, etc. 10 oct—1an

DRAYS—Quelques Drays de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY, 44 Nlle Levée.
19 oct

JAMBONS PLATS COTES—Sacs en pièce, Huile de lin, couperose, poix, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.
19 oct

LIQUEURS DU PAYS—50 barils eau-de-vie de pêche, 50 barils whiskey de Monongahela; 40 barils liqueurs assorties; 20 do bière, à vendre par WOOD & SIMMONS,
18 oct — No. 80, rue des Magasins.

SAUMONS—300 baquets saumon, à vendre par WOOD & SIMMONS,
18 oct — No. 80, rue des Magasins.

BOUCAUDS POUR MELASSE—200 boucauds à vendre par WOOD & SIMMONS,
19 oct — No. 80, rue des Magasins.

VINS—30 pipes et 60 demi-pipes vin de Madère de Sicile; 12 pipes vin de Sherry; 50 quarts vin Porto à bon marché; 50 quarts pipes madère do do; 100 paniers champagne; 200 caisses vin rouge, à vendre par WOOD & SIMMONS,
15 oct — No. 80, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—100 barils de qualité supérieure, en débarquement et à vendre par
19 oct — GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville

CHAUX DE THOMASTON—500 barriques de première qualité et en bon ordre, en débarquement du brick Zoroaster, à vendre par
19 oct — GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—150 caisses, reçus par le Perdonnet, la Caroline et le Russell, et à vendre par FROST & Co.
19 oct — rue de la Douane, No. 8.

COTON DE LOWEL—Coton de Lowell, de 4/4 et 7/8, récemment reçu et à vendre par
19 oct — FROST & Co. 8, rue de la Douane.

SUCRE de première qualité—50 barils en débarquement du bateau à vapeur Mariner, à vendre par H. GALLWEY,
19 oct — 21, rue de la Commune.

BILLETS de la Trésorerie des Etats-Unis, en sommes de $5000 chaque, payables à la banque d'Amérique, à New-York, à vendre par BOGART & HAWTHORN,
19 oct — No. 63, rue Gravier.

HARENGS FUMES—1500 caisses No. 1 et 2, en débarquement de la barque Fanny de Boston, et à vendre par J. B. BAILEY,
19 oct — No. 14, rue Bienville.

FARINE—300 barils en magasin, à vendre par
19 oct — G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

PORC DESOSSE—100 caisses porc désossé convenable pour le marché de la Havane, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
14, rue Poydras.

CHANGE sur Boston, à 10 jours de vue, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
17 oct — 29, rue de la Commune.

BONS de la Banque des Citoyens, portant 5 1/2 pour cent d'intérêt, et payables à Londres et à Paris, à vendre par PATTON & PICKRELL,
17 oct — 9, rue du Camp.

ACTIONS des Banques du Commerce, d'Orléans, du Gaz et de Carrollton, à vendre par
17 oct — PATTON & PICKRELL, 9 r. du Camp.

BILLETS de l'Alabama et du Mississipi, en demande par PATTON & PICKRELL,
17 oct — 9, rue du Camp.

COUVERTES EN LAINE, reçues et à vendre par le soussigné.—22 balles de couvertes en laine.
17 oct—3 — S. T. HOBESON & Co.

CHARBON—160 boucauts charbon de première qualité de Lehigh et de Schuylkill, pour l'usage des familles, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
16 oct — No 16, rue de la Douane.

GRAISSE—500 barillets graisse de première qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 oct — 14, rue Poydras.

BEURRE DE L'OUEST—40 fréquins Beurre de l'Ouest, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 oct

LIVRES POUR LES PESEURS DE COTON.—Un nouvel envoi de cet ouvrage vient d'être reçu et est en vente à la Librairie de la Nouvelle-Orléans. NORMAN STEEL & Co. Rue Bienville, No. 12.
16 oct

CHARBON de chenal—Un petit lot de charbon de chenal, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 oct — No 132, Vieux Bassin

GOUDRON—300 barillets goudron en bon ordre, récemment reçus et à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 oct — No. 132, Vieux Bassin

VIEUX Whisky d'Irlande en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
16 oct — 45, rue Bienville

FORMATION DE SOCIETE—George Green a ce jour, formé une société avec son frère Charles R Green, ils continueront les affaires de commission sous la raison de GEORGE GREEN & BROTHER.
16 oct — 26, rue du Camp.

VIN de Bourgogne—50 caisses, en magasin et à vendre par SLATER & TRIER,
18 oct — 40, rue Poydras

CHANGE sur la Havane et Charleston à vendre par J. ROBERT & Co,
18 oct — 47, rue Bienville.

BEURRE—Quelques fréquins de beurre de Goshen, de choix, reçus par le navire Saratoga, et à vendre par WOOD & SIMMONS,
18 oct — No. 80, rue des Magasins.

HUILE DE LIN—10 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 oct — 44, Vieille Levée.

JAMBONS PLATS COTES—40 boucauts supérieurs de Cincinnati, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.
16 oct

MOUSSE—20 balles de Mousse de première qualité en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
16 oct — 24, rue Gravier.

Plats Côtés—50 boucauts jambons plats côtés, de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 oct — 14, rue Poydras.

AUX capitaines de bateaux à vapeur—Bois de pin de la meilleure qualité à vendre à $5 50 la corde tout livré. W. E & R MURPHY,
16 oct — 132, Vieux Bassin

BOUTEILLES—Bouteilles à porter et à madère, à vendre par H C CAMMACK & Co.
15 oct — No. 2, Place de la Banque

MELASSE—Dix barils en magasin, à vendre par FRANCIS TURNER & Co.
15 oct — 34, rue Poydras

ROUES DE CHARRETTES—Reçues par le navire Hellah, venant de Philadelphie; un assortiment de roues légères et roues de charettes à bouvier de toutes grandeurs. Les habitans et marchands, peuvent s'en approvisionner, s'adresser à
JAMES D DENEGRE,
16 oct — No. 16, rue de la Douane.

POELES à cuisine de diverses qualités, reçus et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 oct — 57, rue des Magasins.

VINAIGRE—20 barils vinaigre de cidre, à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No. 34, rue Gravier

RESINE—50 barils Résine, à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No. 34, rue Gravier.

TABAC—200 caisses tabac manufacturé à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No. 34, rue Gravier.

OSNABURG—20 balles à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No. 34, rue Gravier.

HUILE, Blanc de Baleine et Savon—2300 gallons huile de baleine; 500 caisses Blanc de Baleine; 300 caisses Savon No 1, de Robins; 400 do No. 4, en magasin et à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No. 34, rue Gravier.

CLOUX—300 barillets de cloux assortis, à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No. 34, rue Gravier.

BEURRE—15 fréquins beurre de Goshen, en débarquement du navire Louisville et à vendre par ROBERT H WHITE,
16 oct — No 34, rue Gravier.

HUILE d'hyver à vendre par E & J ANDREWS,
16 oct — No 32, rue Gravier.

MAIS—1500 boisseaux maïs de première qualité, à vendre par E & J ANDREWS,
16 oct — No 32, rue Gravier.

TRAITES SUR LONDRES à vendre par A. M. DE MIRANDA,
16 oct — N. 113, rue Bourbon.

EAU DE VIE ET GENIEVRE—15 demi pipes d'Eau de vie, Cognac,—5 pipes Genièvre de Hollande. L. G. SASSINOT,
16 oct — Rue St-Louis, No. 90.

BOIS ROUGE—70 barils et 150 sacs en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 oct — 44, Vieille Levée.

COUPEROSE—25 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 oct — 44, Vieille Levée.

FARINE—160 barils marque de Pago, en débarquement du steamer Selman, à vendre par G. DORSEY,
16 oct — 44, Vieille Levée.

FICELLES à Seine—150 balles ficelles à Seine, en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 oct — 57, rue des Magasins.

CHANVRE d'emballage—200 rouleaux en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER.
16 oct — 57, rue des Magasins.

WHISKEY de Monongahela—200 barils d'une qualité supérieure, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 oct — 57, rue des Magasins.

CIDRE de champagne—200 caisses, d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 oct — 57, rue des Magasins.

IMPRIMEUR LITHOGRAPHE—Un bon imprimeur Lithographe trouvera de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 13 oct

CAFE de St. Domingue—200 sacs café de Saint-Domingue à vendre par GEORGE BEDFORD,
15 oct — 22, rue Bienville.

TOILE d'emballage—4 balles toile d'Ecosse, de 42 pouces, à vendre par J. A. BARELLI & Co.
12 oct — 61, rue de la Commune.

BOUCAUTS à mélasse—100 paquets et 500 boucauds vides, en bon ordre et à vendre par J. A. BARELLI & Co.
12 oct — 61, rue de la Commune.

A VENDRE—200 pièces toile du Kentucky, pour l'emballage, et 300 rouleaux cordes do. S'adresser à FORSYTH & LIMERICK,
12 oct — 135, rue des Magasins.

SON DE BLE—100 sacs à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct — 29, Vieille Levée.

PLOMB en barres—200 caisses plomb en petites barres, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct — 29, Vieille Levée.

AVOINE—250 sacs avoine, reçus et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct — 29, Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné—60 caisses fruits à l'eau de vie, Champion; 200 paniers d'anisette, do; 50 caisses liqueurs assort.; 200 do vin St. Julien; 60 do do de 1/2 bouteilles; 150 do do Haut Brion; 50 do do Gruau la Rose; 150 do do Grave Carbonnieux.
G. LEGENDRE,
10 oct — 25, rue St. Louis.

BLANC DE BALEINE—80 caisses assorties, à vendre par J. B. BAILEY,
oct 13 — 14, rue Bienville

DEMANDE de Tonneliers—On a besoin de deux tonneliers pour travailler sur une habitation. S'adresser de suite à LAURENT MILLAUDON,
11 oct — 140, rue Bourbon

PAPIER—100 rames papier d'enveloppe, en débarquement du navire Caroline, de Boston et à vendre par R H WHITE,
18 oct — 34, rue Gravier

CHANGE sur Paris, New-York et la Havane à vendre par R. GRONING & Co.
8 oct

A LOUER.

A LOUER—Une propriété située rue Clouet; elle se compose d'une maison de quatre grands appartements avec cabinets, une galerie, une cave, plusieurs bâtisses contenant douze chambres à domestiques, une cuisine haute, pigeonnier, poulailler, et deux étables ainsi qu'un grand jardin bien cultivé, qui rapporte de 5 à 6 piastres par jour. Cette propriété offre tous les avantages possibles à celui qui voudrait y tenir une laiterie.
Une autre maison située rue de Craps, composée de quatre appartements, deux cabinets, galerie et cave, une cuisine, chambres à domestique, une grande cour et un petit jardin. S'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CO,
22 oct—4,2ps — rue Toulouse, No. 19

A LOUER—La maison à deux étages no. 176, rue de la Douane, entre Bourgogne et Rempart. S'adresser à côté No. 174.
22 oct—3

A LOUER—Un bureau en face de la rue, du premier étage, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, au-dessus du Bureau d'Assurance de l'Ouest et de la Marine s'adresser à
18 oct — GEORGE GREEN & BROTHER.

A LOUER—Une maison de résidence, à deux étages, située rue Dumaine entre les rues Bourgogne et Dauphine, consistant en quatre appartements, salle à compagnie et à dîner en bas, quatre chambres à coucher en haut; de plus une cuisine, deux chambres à domestiques, chambre à laver, et une grande cave. On peut en donner possession le 1er. de novembre prochain. S'adresser à
THOS. URQUHART,
18 oct—3 — No. 2, rue Royale

A LOUER—Un bureau situé au coin des rues Gravier et de la Place de la Banque. S'adresser au No. 3, Place de la Banque. 15 oct

A LOUER—Le magasin et maison de résidence, située rue Royale No. 72, entre Conti et Bienville. S'adresser à
JOS. M. KENNEDY,
11 oct — 16, rue des Remparts

A LOUER—La maison située rue Royale No 339 entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital. Possession donnée de suite. JOS. BARTHET,
9 oct — 30, rue Toulouse

A LOUER—Un magasin à trois étages, en briques, faisant face aux rues de la Levée et Gallatin, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser à A. PITOT, à la Cour de Paroisse.
9 oct—2p

A LOUER—Une partie du magasin No 74 rue Gravier, de plus un comptoir, No 44, rue du Camp, s'adresser à
ROBERSON & SEWALL,
5 oct — 44, rue du Camp.

A LOUER—Le second étage du magasin No 41, rue de Chartres; on peut en donner possession immédiatement.
29 sept—2p — DAMERON & OTTO.

A LOUER.
CETTE jolie maison, bien commode, située dans la rue Conti, entre les rues des Remparts et Bourgogne, actuellement occupée par M. Wm. Henderson. Elle est bien disposée pour recevoir une grande famille. On en peut donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à
J. ROBERT & Co.
25 sept—1m — 47, rue Bienville.

MAN. BLASCO & Co, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, No. 69, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, par la voie de New York, un bel assortiment d'habillemens confectionnés dans le dernier genre pour la saison, composé des articles suivans:
Lévites fines, lévites de chasse ouatées et doublées en soie; habits superfins, le tout en couleurs choisies et à la mode, tels que vert invisible, olive, marron et autres; pantalons de casimir à côtes, à raies et unis, couleurs assorties; gilets de dessous en soie de fantaisie, en velours unis et à fleurs; cravattes en satin, en gros de Naples et à gros grains; chemises de toile fine et en couleurs; chemises de Mérinos, tricot, superfin, de coton écru et blanc; caleçons de Mérinos, tricot, de coton écru et blanc; gants de Mérinos blanc et en couleurs; do. de coton et fillosel; cols de satin, velours et bombazine; foulards de Spitfield couleurs assorties; chapeaux de soie, parapluies en gros de Naples et en gingham.
DE PLUS—Un grand assortiment d'habillemens pour jeunes gens et enfants, consistant en lévites de drap vert, olive, marron et bleu; pantalons de drap casimir et satinet unis et à raies; gilets ronds de drap et satinet; gilets de dessous, cols, chapeaux de soie, etc., le tout à la mode et à des prix modérés. 15 oct

Marchandises Sèches.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et du Nord, un assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivans:
Indiennes françaises, couleurs claires et foncées,
Do. anglaises et américaines, do
Do. et jaconas pour deuil et demi deuil,
Mérinos anglais, noirs et en couleurs,
Etamines et circassiennes noires,
Alépines noires,
Luxeur façonnés pour robes et manteaux,
Gros de Naples noirs et en couleurs,
Gros de Suisse et soie d'Italie,
Satins et taffetas blancs et en couleurs,
Do. brochés do do
Poult de soie et serge noire,
Satins et taffetas de l'Inde,
Cravattes de soie d'Italie et de l'Inde,
Cols brochés, mousseline, jaconas et batiste,
Pèlerines en bobinet et en mousseline,
Bonnets de batiste brochés pour enfans,
Mouchoirs batiste brochés et imprimés,
Do. do unis et à ourlets,
Do. do brodés et imprimés pour enfans,
Mousselines à rideaux,
Fichus en gaze et en soie,
Châles de Thibet et en soie,
Do. en Mérinos et en laine,
Percales, jaconas et tarlatannes,
Mousseline Suisse unie et brodée,
Voiles et points en bobinet,
Châles 4, 5 et 6/4 en Thibet noir,
Echarpes brodées en crêpe de l'Inde,
Rubans pour garnitures et ceintures,
Dentelles de fil, Malines, et Valenciennes,
Do. de bobinet,
Mouchoirs, foulards, etc., de l'Inde,
Damassés 7, 8 et 10/4 pour nappes,
Coutils pour serviettes,
Nappes et serviettes damassées,
Toiles de Paris et mouchoirs de toile,
Baize imprimée et tapis pour tables,
Parasols en soie et en coton,
Flanelle blanches et en couleurs,
Prunelle noire,
Chemises en calicot et en coton,
Couvertes de laines pour nègres,
Gants pour femmes et pour enfans,
Do. en castor pour hommes,
Corsets et jupons cordés,
Soie à coudre noire et en couleurs,
Galons et lacets de fil,
Cotonnades, kerseys et cotons pour nègres,
Cotons blancs et écrus 3, 4 et 5/4,
Casinettes et casimirs,
Percales noires et en couleurs,
Toile à draps 5, 6 et 12/4,
Bas de coton et de laine pour femmes et enfans,
Chaussons de do do pour hommes,
Eau de Cologne et crèmes de Perse,
Boutons de nacre et agraffes,
Aiguilles et épingles,
Coton d'Orélis et autres,
Bretelles en laine, coton et gomme élastique,
Couvertes de moleton,
Velours de coton noir,
Mouchoirs de tête,
Basin à grandes et petites raies,
Coutils à matelas. TOOLE & BARRIERE,
2 oct — 20, rue de Chartres.

DUVIVIER, WOODLIEF & Co. ont transporté leur magasin au No. 40, rue de Chartres, et recevront en ce moment leur approvisionnement de marchandises de modes et autres pour l'automne et l'hyver, par les paquebots Yazoo, Mississipi, Hannibal et autres arrivages du Havre. Ils viennent de recevoir:
25 balles couvertures françaises, de Grenet
5 do couvertures de lit, françaises, 8/4, 10/4 et 12/4
5 do de Kersey et Lindsey,
25 do Coton de Lowell, Nos. 1, 2 et 3,
10 do Coton d'Appleton,
5 do Drills de Suffolk,
6 caisses grands draps anglais et coton blanc,
19 do Indiennes anglaises et du Nord,
5 do coton peint, français, d'Odier et Hartmann,
50 pièces mérinos français, de Thibet et de Cachemire,
30 do mérinos anglais, 7/8 et 6/4,
35 do Bombazine noire, supérieure,
Flanelle superfine, blanche, française et de Rogers,
2 caisses casimir à la mode, français,
5 do draperies françaises, dessins riches, en bleu, rouge et jaune,
5 do mousseline suisse, brodée,
Mousseline de laine, chalys,
Gros de Naples, Foulards, soieries italiennes,
Satin uni et de dessins riches,
Toile d'Irlande, linon et batiste de fil,
Toile à draps, linge ouvré et damassé,
Serviettes damassées, et linge de table,
Mousseline, linon, batiste suisse,
Un superbe assortiment de broderies françaises &c &c. 9 oct

A VENDRE par les soussignés—
150 barriques Vin rouge de diverses qualités,
150 demi do Vin blanc, Barsac et Sauterne,
20 demi pipes eau de vie fine de champagne,
150 sacs de sel,
50 barils Vin de Madère,
10 barils vieille eau de vie,
250 caisses Vin blanc, Barsac, Sauterne, Hermitage
100 caisses Vin de Bourgogne,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses cerises à l'eau de vie,
50 caisses absynthe suisse,
150 caisses liqueurs assorties,
50 caisses muscat de frontignan,
200 paniers huile d'olive,
100 paniers champagne, marque Moët,
100 huile de Nice,
200 sacs bouchons,
100 caisses eau de fleur d'oranger,
200 paniers anisette,
100 do guignolet d'Anger,
100 pièces corde d'emballage,
100 caisses chandelles de suif,
100 caisses do de blanc de baleine,
Conserves alimentaires, saumon, turbot, morue fraiche &c.
Un bel assortiment de fusils de chasse,
60,000 cigares de la Havane, 1ère. qualité.
9 octobre — H. PALOC & DUFOUR.

Fruits de Malaga de la nouvelle récolte.
LE soussigné offre à vendre la cargaison du brick Emilie directement de Malaga.
300 ambours de figues
1857 caisses raisins en grapes
400 quart do do
200 caisses raisins M
250 do do L
300 raisins verts
500 caisses citrons
43 barils amandes sans coques
150 fréquins olives
800 Potiches huile d'olive
40 barils vin blanc (garnache)
25 caisses morue d'Ecosse
4 do anchoisons
100 barriques vin de catalogne.
S'adresser à JOSEPH PRATS,
8 oct — 52, rue Ste. Anne.

FREMAUX, libraire vient de recevoir par le navire Mozart, les ouvrages suivans:
Histoire de France d'Anquetil, continuée par Léonard Gallois, édition permanente 4 vol. in 4o, gravures.
Mémoires tirés des archives de la police de Paris par Penchet 6 vol., in 8o.
Mémoires de Constant, 6 vol, in 8o.
Dito de Grégoire Evêque de Blois, 2 vol.
Dito de la Duchesse d'Abrantès, 12 vol,
Les volumes 3 à 6 de son histoire des salons de Paris.
Lettres sur l'Amérique du Nord, Michel Chevalier, 2 vol.
Etats Unis d'Amérique, par Roux de Rochelle, 1 vol. 8o.
Marie ou———Gustave de Beaumont, 2 vol.
Œuvres complètes de Lamartine, édition illustrée, do de Béranger, do do Chateaubriand, Buffon, Dumas, George Sand, Pigault Lebrun, Paul de Kock, quelques ouvrages nouveaux tels que:
Toussaillas par Scribe, César, Birotteau, Balzac, Maîtres Mosaïste, dernière Aldini, par George Sand.
Chute d'un ange par Lamartine,
Salle d'Armes par Dumas.
Magasin Pittoresque et Musée des Familles, année 1837.
Dictionnaire de Napoléon Landais 2 vol. in 4o.
Dito Boiste, de Raymond et autres. 29 sept

A VENDRE par les soussignés,
15 demi-pipes eau-de vie de Cognac,
30 barriques vin Marseille,
50 do do Bordeaux,
100 paniers guignolet,
200 caisses liqueurs assorties,
300 caisses vin,
50 caisses absinthe Suisse,
50 do Kirsch,
Et un assortiment général de comestibles, d'importation directe. GUERIN & POUVERIN,
9 oct — Encoignure Royale et Dumaine.

200 Rames papier pour enveloppes; 160 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford,
10 barriques fromage de Goshen,
100 do do do
25 fréquins beurre de Goshen,
50 barils rum du Nord; 50 barils genièvre do,
70 do eau de vie du Nord, de 1re. et 4me. preuve; récemment importés sur le navire Orléans, et à vendre par G LEGENDRE,
9 oct — No. 25, rue St. Louis

MIXTURE TONIQUE DE ROWARDS—Cure certaine de la fièvre et du frisson, et de débilité générale—20 grosses de ce remède justement célèbre reçues directement de la manufacture. Les soussignés la recommandent au public comme cure certaine des maladies ci-dessus nommées. Les marchands de la campagne peuvent obtenir telle quantité qu'ils désireront, aux prix du Nord. JARVIS & ANDREWS,
8 oct — Encoignure Commune & Tchoupitoulas

SUPERFINE FLOUR—300 barrels, for sale by
9 oct — SLATER & TRIER, 40 Poydras st.

LEGION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 15 octobre 1838—Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 25 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.
Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'officiers et soldats de leur compagnie présents à la revue.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
17 oct — Aide de Camp.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la première municipalité.
Séance du 17 septembre 1838.
RESOLU qu'il sera du devoir de tous les officiers de police de cette municipalité de faire strictement exécuter l'ordonnance pour la suppression des cerfs volants dans les limites de cette municipalité.
Il est de plus résolu que le maire soit invité à faire publier la dite ordonnance dans la gazette officielle, et de plus à la faire publier au coin des rues au son du tambour.
Signé PAUL BERTUS, recorder,
Approuvé le 18 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme, THEARD Jr., secrétaire.
Extrait d'une ordonnance concernant la sûreté et commodité du passage dans les rues, places et autres voies publiques de la Nouvelle Orléans, approuvée le 26 août 1816.
Art. 14. Il est défendu d'exposer aux fenêtres, balcons, ou autres parties des maisons, murs ou clôtures aucunes caisses, pots de fleurs ou autres choses faisant saillie sur la rue ou voie publique, et capables de nuire par leur chûte, et de gêner ou blesser les passans; et il est pareillement défendu de jeter soit de jour soit de nuit, par les fenêtres, balcons ou autres parties des maisons, de l'eau, de l'urine, des ordures, ou tout autre objet dans le cas de blesser, endommager ou salir les passans, d'exposer en vente des chevaux, mulets ou autres bestiaux dans les rues, sur les chemins, levées ou autres voies publiques; d'y exercer les chevaux dans les dites rues ou voies publiques; d'y élever des cerfs volans et de s'y livrer à des jeux ou exercices capables d'effaroucher les chevaux, de nuire aux passans ou d'embarrasser la marche des voitures. Et tout délinquant paiera une amende depuis deux jusqu'à cinq piastres à chaque contravention, et par chaque cas ci dessus spécifiés, de laquelle amende les père, mère, tuteurs, maîtres ou maîtresses seront responsables pour leurs mineurs, apprentis ou esclaves. 27 sept

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. un.
Séance du 17 septembre 1838.
RESOLU qu'il soit et demeure par le présent défendu à toute personne de tirer aucune arme à feu sur la promenade du Canal Carondelet ou du Bayou St. Jean, ou sur aucune autre promenade ou voie publique, ou sur aucun des côtés d'icelles dans les limites de la première municipalité, sous peine d'une amende de dix piastres pour chaque contravention, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, si c'est une personne libre, et si c'est un esclave, il recevra dix coups de fouet à la geôle de police, à moins que son maître ne préfère payer ladite amende.
Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 18 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme, THEARD Jr., secrétaire.

LES soussignés reçoivent actuellement leur approvisionnement de marchandises d'automne et d'hiver, qui, avec ce qu'ils ont déjà en magasin, forme un des plus grands assortiments de Marchandises de ce genre qu'il y ait en cette ville: elles consistent en partie des articles suivans:
Brosses, à cheveux, à habit, à dent, à ongles, à peigne, pour la peau et à barbe; brosses à tête et à chapeau ensemble; brosses pour meubles et à enlever la poussière, grandes brosses à drap, pour orfèvre, idem à toilette, pour cheveux; peignes en cornes et d'écaille, eau de Cologne française, allemande et américaine, eau de Lavande, eau de rose, extrait de parfum de Verbone, de l'Hermitage, Magnolia, lilas, mille fleurs, jasmin, violette, bouquet, miel &c. &c., essence de rose, huile d'ours, Macassar, huile florale, huile de rose, huile antique, baume de Colombia, cachemirienne, pommade en bâtons, crème de Perse, pommade de graisse d'ours, essence du Tyre, teinture turque, &c.
Savon de Naples, de composition, en morceaux et en pots, savon à l'huile de palme, savonnettes de barbier, savon persé à l'odeur de rose, musc chinois; savon castillan et à l'amande, savon brun et blanc et à camphre, toute espèce de savon français, eau de chlorure, pour les dents, opiat, poudre, pâte aromatique pour les dents, chlorine dentrifice, carbonique do., poudre simple et à odeur, boîtes à barbe en bois et en métal, cuirs à rasoir, d'Emerson, idem patentés de Hill, rasoirs de toutes qualités, ciseaux dito, couteaux do. boutons do. poires à poudre, plumes en acier, capsules, étuis, aiguilles de Hemming et Sons, bijouterie dorée et plaquée, lunettes en argent plaqué, porte crayons en or, argent et plaqué, porte feuilles, bourses, colliers, sacs en coliers, boucles, jeux d'échec et de tric trac, dominos, lottos, cartes à jouer, violons, flûtes, harpes allemandes, glaces, miroirs de poches allemands, miroirs convexes, tabatières, boîtes à toilette, boîtes à poudre, et houppes, encre noire, bleue et rouge, poudre à faire de l'encre noire, ficelle, toretes à liqueur, agrafes, boîtes à peinture, pains à cacheter, encrier en étain, pipes allemandes, lancettes à ressort, anneaux en cuivre, cire à cacheter, épingles noires, poinçons, allumettes, crayons en plomb, encadrements de miniatures, dés à coudre, cordes à violons, accordéons, tablières, compas de poche, mesure en rubans de 20 pieds, mesures de [illegible], soufflets, ardoises et crayons, petits services à thé pour enfants, poupées en cire, peau, et bois, [illegible], bretelles en gomme élastique, chaînes de montre, boîtes lunettes, &c.
Tous ces articles seront vendus à des prix très raisonnables. On fournira aux détaillans ces marchandises à bien peu de chose au dessus des prix de New-York. On prend au pair les billets des Banques du Mississipi près du fleuve. POLLARD & GREEN,
11 oct — 29, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent par les navires Yazoo et Mozart, un assortiment de marchandises d'hiver, composé des articles suivans:
Indiennes françaises et américaines, bombazines et bombazettes noires, coton blanc et écru de toutes les qualités, toiles de Paris et d'Irlande, bas d'enfans, de femmes et demi bas pour hommes de qualités, bas de soie noir et blanc pour dito, demi bas dito, bas et demi bas de laine assortis, flanelle blanche et rouge, mérinos anglais et français, percales à doublures, et coton à coudre, gants en peau pour femmes et hommes, dito en filet, soieries de toutes les qualités, foulards de soie, dito en coton, écharpes de satin, cravattes de soie noire, bretelles, boutons de chemises et de pantalons, crêpe blanc et noir, mousseline unie, mousseline imprimée foncée et claire, schalls Thibet 5/4, 6/4 et 7/4, dito en laine, corsets français, mouchoirs batiste unis et à ourlets, mouchoirs de soie, prunelle noire, cols et pèlerines en mousseline brodée, cotonnades françaises et américaines, ainsi qu'une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix, en gros et en détail.
E. LEFEBVRE & FRERE,
25 sept — encoignure des rues de Chartres et Conti.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes qui doivent à la ville de Lafayette les taxes des années 1836 et 1837, de se présenter, sous le plus bref délai, au bureau du soussigné pour les acquitter, faute de quoi on exercera des poursuites légales pour en recouvrer le montant.
Ville de Lafayette, 17 octobre 1838.
DANL. YARD,
18 oct—10 — Trésorier de la ville.
Le bureau est à la salle du conseil de la ville de Lafayette et est ouvert tous les jours, depuis 10 heures jusqu'à 2.

UNE BELLE CHEVELURE
EST de tous les ornements, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant la physionomie change et empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ne peut à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne pourrait pas les consoler de la perte de leurs cheveux. [illegible] le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur redonnent leur souplesse, et les font onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables qui ont produit les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Olridge*.
Lisez la Liste suivante:
Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.
Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais le refaisait dans les cas où ils étaient tombés.
W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section St. George, No. 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey—101 Spruce st.
Hugh Macarty—213 South 7th st.
John Gord Sr.—123 Arch st.
Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque pourront peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut, que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.
Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.
Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes moeurs et que pleine et entière foi peut-être donnée leur certificat.
En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.
PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.
A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 july—1an

LA société existante sous la raison de Villatte & Toledano, est ce jour dissoute par consentement mutuel. Messrs. Villatte & Leblanc sont chargés de la liquidation des affaires de la dite société.
Nlle. Orléans, 11 octobre 1838.
E. VILLATTE,
11 oct — W. S. TOLEDANO.

LES soussignés ont formé ce jour, une société sous la raison de Villatte & Leblanc, et continueront les affaires de groceries et commission, au magasin No 86, Vieille Levée.
Nlle. Orléans, 11 octobre 1838.
E. VILLATTE,
11 oct — A. LEBLANC.

LES soussignés offrent à vendre leur fond de COMESTIBLES en entier, consistant en un assortiment général de ces articles; aussi, les étagères, pipes permanentes, et tous les Accessoires. On accordera pour le tout un crédit libéral. Si d'ici au 20 de ce mois, on ne vend pas à l'amiable, le fond en entier sera mis à l'encan par MM. Hewlett & Cenas.
FEUCH & DUPLESSIS,
11 oct—9 — No. 24, Vieille Levée.

Clay et Clark,
Plombiers de maison et de navire,
No. 102, rue Poydras, Nlle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars 6m3ps

Clay et Clark,
Fabricans de tuyaux de plomb,
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 8 pouces.
Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE.
Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
ON y exécute CARTES, PLANS et DESSINS, CIRCULAIRES de MARCHANDS, CARTES D'AFFAIRES, et D'ADRESSES, de toutes sortes; BILLETS D'ENTERREMENT, ETIQUETTES D'APOTHICAIRES et de DROGUISTES; CHECKS de banques; Reçus de CHARRETIERS, &c. &c. &c.
Le tout imprimé et exécuté avec promptitude et à des prix modérés par
28 juil — HOUGUENAGUE, Directeur.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—101 caisses reçues par la barque Henry et à vendre par R G HOBBS,
2 oct—1m — 12, rue de la Douane

LES soussignés ont en main, les articles suivans qu'ils vendront à bon marché et à des termes accommodans, savoir:
100 quarts de barriques vin de Malaga, 50 dito Madère, 5 pipes dito; 5 pipes excellent genièvre de Hollande, 200 caisses tabac à chiquer, 250 milliers cigares de la Havane, 20 caisses fusils de munition, 600 moules, 78 barils plâtre calciné, 25 balles sacs en [illegible].
J. A. BARELLI & Co.
18 oct — 61, rue de la Commune.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. 11 oct—1 — H. BEACH & Co.